

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 1 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE
TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Approbation de la
feuille de route « Marseille au cœur des flux mondiaux en Méditerranée -
Stratégie pour une ville portuaire compétitive et durable ».**

24-41136-DETECES

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En vertu de l'article L5312-13 du code des transports, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) travaille actuellement à l'élaboration de son futur plan stratégique 2025-2029 visant à déterminer ses grandes orientations stratégiques, les modalités de son action et les moyens nécessaires à son ambition.

Ce processus de refonte stratégique se déroulera sur 2024/2025, intégrant des phases de consultation internes à l'établissement public portuaire et des phases de consultations externes jusqu'à la saisine du conseil de développement du GPMM et de l'autorité environnementale prévue en juin 2025, qui actera la validation définitive du projet stratégique. Dans l'intervalle, les représentants de la place maritime marseillaise et les collectivités territoriales sont invités à exprimer leur attentes et leurs visions des enjeux portuaires.

Parallèlement, la Ville de Marseille forte de son statut de grande capitale maritime française et méditerranéenne souhaite, de manière inédite, affirmer sa propre vision des enjeux portuaires et ses priorités pour le développement de son port, nourrissant dans le même temps les deux démarches du GPMM..

En ce début de XXI^{ème} siècle, bien que faisant face à la concurrence internationale et aux désordres du monde, le GPMM s'affirme résolument comme un pilier de l'économie locale, un outil de souveraineté essentiel à la France et l'Europe, et un acteur clé du commerce international. L'activité portuaire et l'économie maritime contribuent de manière déterminante au développement et à la prospérité de Marseille, en mobilisant les savoir-faire et les compétences uniques des travailleurs portuaires. Le dynamisme du GPMM est vital pour le territoire régionale et justifie, fort du soutien de l'État et des collectivités locales, une stratégie d'investissement ambitieuse, à la pleine mesure des enjeux et du potentiel qui est le sien.

L'urgence climatique et les exigences croissantes en matière de durabilité imposent toutefois à Marseille, comme à l'ensemble des grandes villes portuaires dans le monde, de repenser ses stratégies de développement en conciliant les enjeux de compétitivité économique et de développement de l'emploi, avec les enjeux de préservation de l'environnement, de santé publique, et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Si les territoires portuaires sont fragiles, particulièrement impactés par les effets du changement climatique, ils apparaissent également comme les meilleurs endroits où expérimenter des solutions innovantes, résilientes et durables répondant à différentes problématiques en matière de développement économique, de transition énergétique, d'aménagements urbains, de mobilité, d'emploi et de formation, mais aussi de culture.

Ce sont ces enjeux multiples que doivent appréhender et anticiper le GPMM et l'ensemble des acteurs de la place portuaire : évolution des trafics, décarbonation des flux et processus, élévation du niveau de la mer, évolution des compétences, réduction des nuisances pour les riverains, consommation foncière, accessibilité, etc.

Si les bassins Est et Ouest constituent indéniablement un atout clé pour la prospérité de Marseille et de sa région, de la France et de l'Europe, l'acceptation sociale de leurs activités est une condition essentielle de leur perpétuation et de leur développement. La sensibilité croissante des Marseillaises et des Marseillais aux impacts de ces activités doit être prise en compte – comme celle des riverains de l'étang de Berre, de la Côte bleue, et de la Camargue. De même, leur revendication de longue date d'une plus grande accessibilité du littoral nord doit être considérée.

Alors que le GPMM travaille à l'élaboration de son plan stratégique 2025-2029 et qu'il entend développer sa vision prospective à l'horizon 2050, la Ville de Marseille souhaite nourrir ces deux démarches en affirmant par la présente contribution, de manière inédite, ses priorités pour le développement de son port.

« Marseille au cœur des flux mondiaux en Méditerranée - *Stratégie pour une ville portuaire compétitive et durable* » se structure autour de quatre piliers thématiques d'égale importance, eux-mêmes reposant sur un axe transversal relatif à la gouvernance des relations entre la ville et son port.

- Le premier vise l'accélération de la mutation du port pour développer sa compétitivité et faire face aux enjeux climatiques et énergétiques ;

- Le deuxième propose des pistes pour développer les compétences et les emplois de demain en s'appuyant notamment sur l'histoire et la culture ;

- Le troisième porte sur la préservation de la santé des Marseillaises et des Marseillais, et l'amélioration de leur sécurité et de leur qualité de vie ;

- Le quatrième traite de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers à la lisière du port, de la préservation des espaces portuaires et du développement de leur accessibilité ;

- Le dernier axe transversal évoque la nécessité d'affermir et d'approfondir la relation ville-port en prônant un dialogue permanent avec l'ensemble des parties prenantes.

Cette vision est établie sur la base des échanges permanents que la Ville entretient, notamment dans le cadre de la Charte et du Dialogue Ville-Port, avec les différentes parties prenantes : les institutions, les syndicats, les leaders industriels et l'ensemble du tissu économique, les associations représentant les habitants et défendant l'environnement.

Elle affirme la nécessité d'une révolution des esprits qui repensent la Ville et son Port ensemble, liés par l'histoire, le présent et le futur ; et en cela l'impératif de bâtir un lien solide entre l'État, les collectivités locales et les différents acteurs intervenant sur les bassins Est et les bassins Ouest du GPMM, afin que les institutions publiques puissent répondre avec ambition, à la hauteur de leurs compétences, aux enjeux de développement des infrastructures essentiels au développement portuaire, aux problématiques de mobilité et de logement pour que les salariés puissent travailler à l'échelle de ce vaste territoire métropolitain, en maximisant les créations d'emplois, en développant l'offre de formation professionnelle pour faire monter le territoire en compétence.

Marseille et son port, trait d'union entre l'Europe, le Maghreb, l'Afrique et l'Asie, sont à une période charnière de leur histoire. Leur destin est indissociable et ils doivent façonner ensemble un avenir prospère et désirable. Par la présente contribution, la Ville de Marseille affirme sa volonté d'y contribuer pleinement, en étroite collaboration avec le GPMM, l'État, les multiples acteurs de la place portuaire, et les collectivités qui souhaiteront se mobiliser à ses côtés, au service des habitants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LE CODE DES TRANSPORTS
VU LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/0441/VAT DU 15
SEPTEMBRE 2023 RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE
FINANCEMENT EN FAVEUR DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS
MARITIMO-PORTUAIRES AU BÉNÉFICE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ
DE L'AIR ET DE LA SANTÉ DES MARSEILLAIS
VU LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°23/0567/VAT DU 20
OCTOBRE 2023 APPROUVANT LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIQUE 2023-
2030 DE LA VILLE DE MARSEILLE
VU LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 24/0007/VAT DU 16 FEVRIER
2024 APPROUVANT LA STRATÉGIE 2024-2030 POUR UN DEVELOPPEMENT
RESPONSABLE DU TOURISME ET DES LOISIRS
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Est approuvée la feuille de route « Marseille au cœur des flux mondiaux en Méditerranée - Stratégie pour une ville portuaire compétitive et durable », dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à adresser au Grand Port Maritime de Marseille la feuille de route ci-annexée, dans la cadre du processus d'élaboration de son projet stratégique 2025-2029.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR LE MAIRE DE MARSEILLE
Signé : Benoît PAYAN**